



## ARRÊTÉ N° 2023-AG005

### Portant désignation d'un représentant du Maire à la CAO du 30/05/2023

Secrétariat  
Général

**Le Maire de Villiers-sur-Orge,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L.1414-2 et 2122-18,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2020-014 en date du 10 juillet 2020 déléguant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** que monsieur le Maire est absent lors de la commission d'Appel d'Offres du 30 mai 2023 à 20h;

#### ARRÊTE

**Article 1** : Madame Isabelle LAFAYE, adjointe au Maire, est déléguée pour assurer le mardi 30 mai 2023 à 20h la présidence de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de monsieur le Maire, empêché,

**Article 2** : Madame Isabelle LAFAYE, adjointe au Maire, est déléguée à signer tous les documents relatifs à cette délégation.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au préfet de l'Essonne.

Notifié le

Fait à Villiers-sur-Orge, le 30 mai 2023,

L'intéressée,

Isabelle LAFAYE

Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. [www.recours.fr](http://www.recours.fr)